



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 3 avril 2014

Opérations de contrôles de la DAAF

Contrôle vétérinaire

Le 21 mars 2014, des agents de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et de la gendarmerie nationale, sous l'autorité du Parquet de Saint-Denis, ont mené une opération conjointe visant à la sauvegarde d'animaux laissés à l'abandon sans abreuvement ni nourriture, dans une animalerie à Saint-Paul. Les animaux, plusieurs petits mammifères et reptiles, ont fait l'objet d'une saisie judiciaire et ont été confiés à une personne habilitée. Un procès-verbal sera établi.

Inspections sanitaires

Par ailleurs, le 25 mars 2014, les services de la DAAF et de la gendarmerie nationale ont mené à l'Etang-Salé, sous l'autorité du Parquet de Saint-Pierre, une opération de contrôle conjointe relative à la sécurité sanitaire des aliments et au travail dissimulé. Suite à ces inspections, qui ont concerné trois établissements, plus de 400 kilogrammes de denrées ont fait l'objet d'une saisie vétérinaire, dont une quarantaine de lièvres issus d'activités de braconnage. Les trois établissements feront l'objet de procès-verbaux pour non-respect des règles d'hygiène. Un établissement a par ailleurs fait l'objet d'une fermeture administrative d'urgence. Enfin, des infractions relatives au travail dissimulé et au braconnage ont été relevées par les services de la gendarmerie nationale.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

